

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Société anonyme au capital de 108 000 000 dinars

Siège social : 20, Rue des entrepreneurs - La Charguia II – ARIANA-TUNISIE

Identifiant Unique : 1271778K

CONVOCAATION DE L'ASSMEMBLE GENERAL ORDINAIRE

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société TGH à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 21 octobre 2021 à 12H du matin et qui se tiendra à distance par visioconférence en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités d'organisation à distance
- Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle relative à l'exercice 2020.
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2020
- Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020
- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Affectation des résultats de l'exercice 2020
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020
- Nomination d'un administrateur indépendant
- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
-

Les actionnaires qui souhaitent participer à la réunion de l'assemblée générale en visioconférence sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations et consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote et ce au plus tard le 19/10/2021 à l'adresse suivante: tawasolgroupholding.tgh@gmail.com

Les actionnaires sont invités à exprimer leurs votes par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19/10/2021, son pouvoir au siège social de la Société.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique. Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires peuvent adresser via mail, à l'adresse ci-dessus, toute question et/ou observation adressée au Président de l'assemblée ou aux commissaires aux comptes relatives aux points inscrits à l'ordre du jour, les documents et les informations mis à leur disposition ou une question en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 12/10/2021. Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 19/10/2021. Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la société.

Le président du Conseil

Mohamed CHABCHOUB

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 OCTOBRE 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés, réunissent % du capital social, approuve les modalités d'organisation à distance de sa tenue.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaires statuant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2020, ainsi que les modalités relatives à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, d'une manière définitive, le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2020, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes, déclare avoir pris connaissance desdits rapports dans tous leurs détails.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen des rapports du Conseil d'Administration, des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes, approuve les États financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés.

Les états financiers individuels font apparaître des capitaux propres de 114 302 601 DT y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à 693 528 DT et un total du bilan de 137 706 351 DT.

Les états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres de 26 470 182 DT y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à 7 254 712 DT et un total du bilan de 178 476 345 DT.

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les conventions qui y figurent.

Cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2020 pour un montant de 693 528 DT comme suit :

Résultat de l'exercice 2020	- 693 528,000
Résultat reporté	4 169 844,000
Résultat à répartir	3 476 316,000

Réserves légales	173 815,800
Résultat reporté	3 302 500,200

Cette résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. Tarak Nsiri en tant qu'administrateur indépendant. La durée de leurs mandats commence à partir de l'exercice 2021 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

M. Nsiri accepte sa nomination et déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Union des Experts Comptables pour la période 2021-2023.

Cette résolution est adoptée

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour faire tous dépôt et publications que besoin sera.

Cette résolution est adoptée